



Les relations juridiques entre les praticiens de santé, les cliniques privées et les patients

Présentation

Alors que le droit de la santé est en mutation, les cliniques privées s'interrogent sur leur avenir. Ce sont des lieux de soins, des établissements de santé contractant avec leurs patients des contrats dits d'hospitalisation et de soins. Elles nouent aussi avec les praticiens exerçant dans leurs services des contrats d'exercice libéral ou de travail. Et ces praticiens peuvent contracter avec les malades.

Ces jeux contractuels complexes sont, pour l'analyste du droit, passionnants. Pour le juriste, plus praticien, et le médecin, ils servent à édifier des carrières au sein des cliniques, à aménager les structures de celles-ci, à régler les responsabilités civiles.

C'est dire combien la thèse de doctorat en droit, ici publiée, de Barbara Michel-Xiste présente une haute utilité : elle clarifie le droit interne des cliniques privées.

À propos de l'auteur

Barbara Xiste est docteur en droit, elle collabore actuellement avec un cabinet international d'avocats à Singapour.



Barbara Xiste

Fiche technique

Parution : décembre 2001

Collection : **Collection Thèses**

ISBN : 978-2-912359-59-9

ISSN : 1298-8359

Support : papier

466 pages

Format : 150x210mm

Prix : 61,00 €

Poids : 614g

Réf. 9782912359599



9782912359599



LEH Édition

<http://www.leh.fr> - tél. 05 56 98 85 79 - info@leh.fr
document imprimé le 22 mai 2012

